

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 28 JUIN 1979 - N° 946

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai

Jeudi, les inculpés du 1^{er} mai passent en jugement. Après que le parquet ait fait appel contre la libération provisoire de Georges Croissant dont le dossier est pourtant absolument vide.

Le collectif national pour la libération des inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai appelle à manifester ce mercredi à 18 h 30 place de la Bastille.

Lire en page 4

Pour le PCF parler des réfugiés vietnamiens est un scandale

L'Humanité de mardi accorde une grande place au problème des réfugiés vietnamiens, en y consacrant son éditorial, et plus d'une demi-page remplie des réflexions de Juquin. Pour *L'Humanité*, le problème des réfugiés est surtout celui d'une «opération politique scandaleuse». L'indignation se trompe de cible.

Lire en page 4

En cas d'accident nucléaire : la «bonne» information

Lire en page 5

A nos lecteurs

Le Quotidien du Peuple, comme les années précédentes, est contraint de cesser sa parution pendant la période des vacances.

Pour l'ensemble des journaux, cette période crée des perturbations dans la vente et par conséquent constitue une charge financière. Pour le Quotidien du Peuple ce serait une charge insupportable.

Cette année le Quotidien du Peuple cessera sa parution en date du 30 juin et la reprendra en date du 11 septembre.

Les projets de loi Bonnet et Stoléro devant l'assemblée nationale jeudi

AMPLIFIONS LA RIPOSTE CONTRE LES PROJETS RACISTES !



Contre les projets de loi racistes, contre les interventions policières dans les foyers Sonacotra la riposte se fait jour. D'abord les résidents eux-mêmes tiennent bon et sont déterminés à réintégrer leurs foyers. Autour d'eux la solidarité prend corps.

Il y a quelques semaines, déjà à Dijon la riposte avait été massive après l'expulsion d'un foyer. A Garches, les locataires des cités voisines, des syndicalistes, sont aux côtés des travailleurs expulsés depuis près d'une semaine. A Lille, une permanence contre les expulsions va être organisée pendant les mois d'été. Jeudi la CGT, la CFDT, la FEN appellent à protester sur les lieux de travail contre les projets Bonnet-Stoléro.

Communiqué du Comité de Coordination des foyers en lutte

Contre les lois Stoléro-Bonnet et contre la répression policière dans les foyers, le comité de coordination des foyers en lutte invite à une réunion toutes les associations de travailleurs immigrés et toutes les sections syndicales, les U.L., les Unions Professionnelles, etc. qui veulent se mobiliser pour préparer la riposte commune.

Jeudi 28 juin.

Rendez-vous devant la mairie de Garges-lès-Gonesse (95). Bus : porte de la Chapelle 250 B, descendre au terminus. Gare du Nord : descendre gare de Garges-Sarcelle.

Le comité
de coordination

Mouvements de grève aux NMPP

Depuis le 19 juin, des mouvements de grève sont observés par les travailleurs des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne. A l'origine du conflit, le refus de la direction d'accorder une augmentation de la prime de transport et un rattrapage substantiel des salaires.

Les arrêts de travail sont décidés sur le tas. Ce mercredi, une entrevue devait avoir lieu avec le Syndicat des Patrons de Presse, la direction refusant pour l'heure d'envisager les revendications à son niveau. Pour la section Messagerie (CGT), syndiquant le personnel ouvrier des NMPP, la direction veut actuellement sonder la résistance des ouvriers, avant de mettre en œuvre la restructuration de la distribution des journaux, qui devrait suivre dans les mois qui viennent la restructuration très importante en cours dans la presse. L'enjeu est donc de taille.

Depuis le début du conflit, la distribution des journaux est sérieusement affectée. Les départs à partir de Paris sont perturbés. En province, aussi y compris pour les journaux imprimés avec le système de télé-impression, puisque les gars les distribuant sont aussi dans le mouvement.

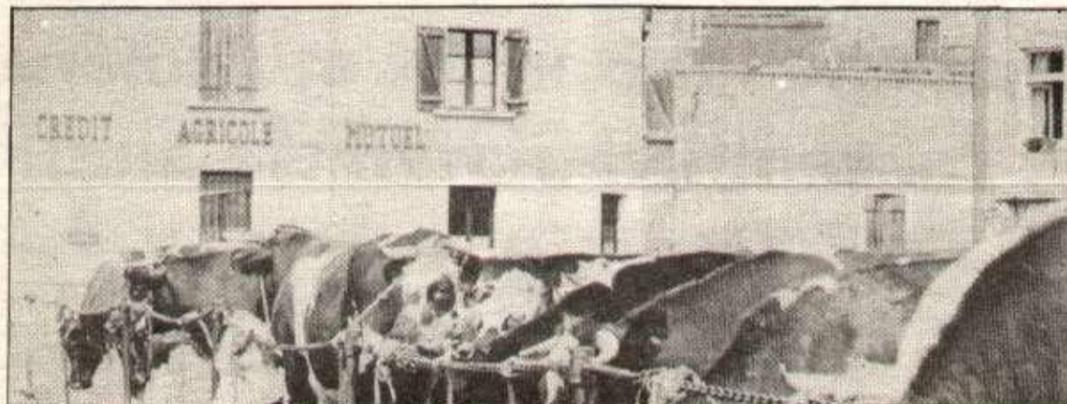
Des tonnes de journaux sont déjà passés à la presse à papier car les quais des NMPP sont engorgés.

Sur la base de ce rapport de forces, les travailleurs des NMPP exigent l'ouverture de négociations.



crédit agricole

4



Ne prêter qu'aux riches

Ne prêter qu'aux riches devrait être le mot d'ordre du Crédit agricole. Lorsqu'il a besoin d'un prêt, l'agriculteur s'adresse quasi-obligatoirement à la « banque verte » pour l'obtenir. Il se rend d'abord à la caisse locale, à cet échelon une première sélection se fait. Les administrateurs examinent le dossier et décident s'ils présentent ou non le dossier à l'échelon supérieur, c'est-à-dire à la caisse régionale, ou à la caisse nationale pour les prêts à long terme.

Plusieurs types de prêts sont attribuables :

Les prêts à court terme ; ils ne sont pas bonifiés, ils sont théoriquement destinés à couvrir un besoin d'argent passager, ils sont gérés par la caisse régionale. Dans les faits, chez les paysans fortement endettés, les seuls prêts qui leur sont accordés sont des prêts à court terme qu'il faut rembourser vite, à des taux élevés. En principe ils sont prévus pour être affectés à des financements de produits (par exemple, stock de récolte avant la vente) ou pour servir de crédits d'embranchement, c'est-à-dire à l'achat de bêtes maigres destinées à être engraisées et vendues à la boucherie. En fait ils sont souvent demandés et utilisés pour rembourser les annuités des emprunts à moyen et long terme. Ce mécanisme intervient chaque fois que la vente des produits ne permet pas d'assurer le remboursement des emprunts (mévente, effondrement des cours, sécheresse ou gel). Cela revient à ce que les paysans cumulent les intérêts à rembourser.

Les prêts à moyen et long terme ; ce sont des prêts bonifiés, donc à faible taux d'intérêt, fixé par l'Etat. L'Etat assure au Crédit agricole le complément entre le taux d'intérêt pratiqué dans les opérations bancaires et les taux bonifiés proposés par le Crédit agricole. Ces prêts sont accordés pour tous les investissements concernant l'exploitation ou l'habitation personnelle. La caisse régionale octroie soit un prêt bonifié, soit un prêt non bonifié, soit les deux savamment dosés. Le choix entre ces possibilités, et bien sûr l'éventuel refus, est entre les mains de la caisse régionale qui décide « selon les possibilités, selon l'objet et selon le destinataire du prêt », c'est-à-dire sur des « critères » qui évoluent selon les nécessités économiques du développement de l'agriculture.

Par exemple dans la région destinée à la production de viande, un prêt pour des productions fruitières sera refusé ; de même sera refusé un prêt à un paysan n'ayant pas « la capacité moyenne de la région ou de la branche de production ». C'est-à-dire celui qui sera en « retard technique » sur les autres paysans de sa région.

Enfin existent des crédits spéciaux. Ils ont pour effet de saisir l'occasion d'une calamité agricole pour sélectionner à chaud les agriculteurs que l'on veut garder. Les prêts calamités agricoles, par exemple ceux accordés au moment de la sécheresse, sont souvent accaparés par des gros agriculteurs dont « la calamité » n'a pas vraiment affecté le potentiel de développement. Ils se servent de ces prêts à faible taux d'intérêt pour replacer l'argent ainsi récupéré sur le marché financier dans le seul but de spéculer.

Une série de prêts s'adresse en particulier aux jeunes, à ceux du moins qui sont en mesure de promouvoir une agriculture compétitive. Ce sont des prêts à 4 %, et l'attribution n'en est rendue possible que si l'exploitation du bénéficiaire répond à certaines conditions de superficie déterminées par les pouvoirs publics ; ce qui veut dire qu'une majorité des jeunes qui reprennent de petites exploitations sont exclus de cette série d'attributions.

LES PLANS DE DEVELOPPEMENT

Même si seulement une dizaine de milliers d'agriculteurs se les partagent en 79, agriculteurs les plus souvent organisés en GAEC, les plans de développement constituent pour l'instant l'arme la plus fine pour différencier la paysannerie. Ce sont principalement cette année les gros éleveurs de porc de Bretagne qui en bénéficieront.

Il est notable que les ressources collectées dans le public par le Crédit agricole proviennent à 70 % de non-agriculteurs ; la part de 30 % d'agriculteurs tend à diminuer au point que le Crédit agricole envisageait, lors d'une de ses réunions internes, de se débaptiser pour s'appeler Crédit Rural. Cette remarque vaut de plus en plus aussi pour l'emploi des ressources, puisque le volume de financement du « milieu rural » tend à être le même que celui de l'agriculture. Les emprunteurs du milieu rural sont les bénéficiaires de prêts au logement (résidences secondaires), les collectivités publiques, les entreprises exerçant des activités non-agricoles en milieu rural.

Ce sont des secteurs où le capital investi tourne très vite et peut rapporter gros. Seuls les paysans qui seront dans la situation de travailler dans les mêmes conditions ont droit à la manne financière.

Le Crédit agricole fait payer le crédit le plus cher aux paysans les plus défavorisés à travers les prêts à court terme pour financer l'agriculture de Giscard, productrice de pétrole vert.

LE RESEAU DES CAISSES LOCALES

Le Crédit agricole est construit à la base comme un réseau de caisses locales. Chaque caisse est administrée par un conseil d'administrateurs, en général des agriculteurs. Ce sont eux qui assument la première sélectivité des prêts. Les dossiers sont dégrossés, mais c'est la caisse régionale (ou nationale) qui décide en dernier ressort (c'est elle qui détient les fonds). Ainsi les petites décisions sont décentralisées, ce qui augmente l'efficacité du Crédit agricole. Comme le dit lui-même Jacques Lallement, directeur de la CNCA : « Le mutualisme n'est pas une fin en soi, mais le moyen de procurer les meilleurs services aux moindres coûts ».

Par ce réseau serré d'encadrement, le Crédit agricole a une connaissance du terrain précis qui lui permet de « limiter les risques financiers ». Il joue sur une certaine confiance (qui tend à exister de moins en moins de la part des paysans face aux administrateurs qui sont des gens connus. Mais il garde le contrôle de décisions et il s'appuie le plus souvent sur des administrateurs en qui il a confiance (le président en particulier est souvent un notable ou un gros paysan).

Ainsi une caisse locale dans la Vienne refuse un prêt à un paysan pour qui c'est la seule chance de rester sur son exploitation ; le paysan n'est pas assez rentable pour le Crédit agricole ; le président de la caisse locale, son voisin, gros paysan, espère

L'apparence du mutualisme et la réalité du pouvoir

Aujourd'hui encore, le Crédit agricole se dit « mutuel ». Nous avons vu ce qu'il en a été du mutualisme dès la naissance du Crédit agricole et à qui cela bénéficiait.

Dans les structures mêmes du Crédit agricole, on peut examiner ce que signifie la notion de mutualisme, qui elle sert et à quoi elle sert.

Par Bernard PELO et Nadine CHATRAS

LES LEVIERS DE LA TECHNOCRATIE

LA FNCA

Parallèlement existe au sein du groupe « Crédit agricole mutuel » une instance chargée d'exprimer à un niveau central les intérêts des couches dominantes du secteur agricole. C'est la fédération nationale du Crédit agricole.

La FNCA a été constituée en mai 45. Elle regroupe toutes les caisses régionales du Crédit agricole qui reçoivent des avances de fonds de la CNCA (Caisse nationale du Crédit agricole). La FNCA n'exerce aucune activité financière ; c'est en effet le CNCA qui centralise, gère et répartit les ressources collectées par les caisses régionales. La FNCA contribue à l'élaboration de la politique du Crédit agricole, en « étroite liaison » avec la CNCA. C'est la structure qui sert à faire croire au « mutualisme » et à la « vie démocratique » au Crédit agricole. Mais, d'une part, la FNCA n'a aucun pouvoir financier. D'autre part, siègent à la FNCA des administrateurs élus, certes, mais qui ont fait la preuve dans les caisses régionales de leur accord avec la politique de la caisse nationale, et qui défendent leurs intérêts en « étroite collaboration » avec la CNCA.

Selon un ancien directeur de caisse régionale, J.C. Gaudibert, dans un livre sur le Crédit agricole, « Le dernier empire français » : « Tout se décide à la veille dans une réunion entre la direction de la CNCA et celle de la FNCA ». Il note le rôle prépondérant du directeur général. « Cette pratique réduit à peu de choses, sur les grandes affaires, le pouvoir de la fédération, condamnée à l'accord ou à l'entêtement forcé ».

LA CNCA

La caisse nationale, elle, est dirigée par un directeur général nommé par le gouvernement. Elle est placée sous la tutelle des ministères de l'agriculture et des finances.

Au sommet, une commission plénière, composée de 30 membres, est présidée par le ministre de l'Agriculture (6 sont désignés par le Parlement, 12 élus par les caisses régionales, 12 désignés par décrets). Signalons que Debattise y siège, désigné au titre de la CGA.

Puis un conseil d'administration de 11 membres fixe la politique de la CNCA ; ses décisions sont préparées par un « comité privé » qui réunit les 5 représentants des caisses régionales, le président et le directeur général. C'est en fait ce petit groupe qui détient la réalité du pouvoir, le directeur général y exerçant une influence déterminante.

La CNCA, c'est aussi des salariés

En mai 1978, une grève du personnel a mis en lumière les difficultés qu'ils rencontrent face à leur patron. Extrait de tract.

La situation présente est marquée par un incroyable imbroglio de statuts différents. Au 30/9/77, la CNCA, établissement public régi par les dispositions du Code Rural, a pour effectif :

- 1 156 fonctionnaires (statut fonction publique)
- 615 contractuels (règlement intérieur)
- 574 personnel Sogequip, société de personnel, filiale de la CNCA (convention collective en cours de négociation depuis 7 ans),

Sans compter diverses autres catégories qui vont se multipliant : agents temporaires intérimaires ; personnels extérieurs à la CN, mais y travaillant de façon permanente.

M. Lallement, actuel Directeur général, dès son arrivée avait annoncé que son premier souci était de

résoudre le problème des disparités de statuts de personnel (Assemblée générale de la CNCA de 1976).

Il est malheureusement clair aujourd'hui que le remède envisagé serait pire que le mal : on peut le caractériser comme suit :

- Face à des pouvoirs considérablement accrus du Directeur général : fixation des dispositions de ce règlement intérieur régissant le statut du personnel, fixation de la valeur du point des salaires ; recrutement, promotion, licenciement sans règles statutaires permettant de limiter l'arbitraire. Une représentation limitée du personnel, (absence de délégués du personnel)...

- La suppression de toute sécurité d'emploi, au moment où la rationalisation des circuits de l'Institution, leur automatisation, peuvent laisser présager de futures compressions d'effectifs.



«On vient pour défendre les gens d'ici»

Sur un monticule de terre, à vingt mètres des premières rangées de flics, un groupe de jeunes immigrés des cités voisines discute en se lançant des blagues. Le plus âgé ne doit pas avoir 25 ans et le plus jeune moitié moins.

Je leur demande la raison de leur présence.

«On vient pour défendre les gars ici» dit l'un d'entre eux en me montrant les résidents du revers de la main. «On voudrait qu'ils reprennent le foyer pour toujours» ajoute-t-il.

Je leur demande s'ils connaissent des résidents avant l'intervention policière. «On venait quelquefois voir des copains». «D'ailleurs, ajoute un autre, on n'est pas les seuls à les soutenir, la plupart des gens des cités à côté sont aussi avec eux, mais ils ne viennent pas tous en même temps, alors cela ne se voit pas tellement.»

Je les interroge sur la présence massive des CRS. «Nous, on est toujours emmerdé par les flics, surtout parce qu'on est étranger». Ils me racontent les descentes de police «quelquefois au quartier de la Muette». Il désigne un quartier de l'autre côté de la route : «Ils descendent à cinq ou six estafettes. Tous ceux

qui passent à côté d'eux, ils les contrôlent.»

Et ensuite ? «Si tu n'as pas de papier, ils t'embarquent et te gardent toute la nuit. Au poste, ça se passe quelquefois comme ça : tu es debout, il y en a un qui te dit «rassieds-toi !» en te donnant un coup de poing. Un autre arrive. Il te dit «Lève-toi !» et il te redonne un autre coup de poing. Quelquefois ça dure comme ça longtemps.» Un de ses copains précise : «On a même un copain à qui ils ont fait faire le ménage dans le commissariat après l'avoir obligé à se déshabiller. Et pourtant, c'était un Français.»

Je les interroge alors sur la pression que la municipalité exerce sur les pouvoirs publics afin que des commissariats soient ouverts pour «résoudre» le problème de l'insécurité. «Tu te rends compte» dit un des jeunes au chômage alors qu'il vient de terminer le CET. «S'ils implantent un commissariat à la Doucette, cela va être pire que tout parce que, comme ils n'auront pas grand chose à faire, ils nous emmerderont tout le temps.»

«Non franchement, conclut un des jeunes, des flics, on en voit assez comme ça !».

● «Les gens qui ne sont pas d'accord, c'est souvent parce qu'ils ne sont pas bien informés»

La trentaine, l'air d'avoir déjà durement travaillé, elle est là assise dans l'herbe, regardant ce qui se passe autour d'elle. Trois enfants en bas âge jouent sous ses yeux avec un jeune chiot qui ne doit pas appartenir depuis longtemps à la famille. Elle a l'air surprise de ma question sur les motivations de sa présence : «C'est normal ; les résidents et nous on a des amis communs. Quand mon mari est en congé on vient dormir avec les gars ici sur place». Je lui demande ce qu'elle pense du soutien des travailleurs des environs. Elle répond : «Oui il y a encore des gens qui ne sont pas d'accord mais c'est souvent parce qu'ils ne sont pas bien informés. Ils n'ont sûrement pas vu les chambrettes des foyers et peut-être aussi il y en a qui s'imaginent que les résidents ne veulent pas payer leur loyer ; ce n'est pas vrai, ce qu'ils veulent c'est une diminution». Lorsque je la quitte elle me dit : «C'est bien, cela commence à s'organiser, beaucoup de monde ont apporté une tente ou des couvertures».

«NON STOLERU, LES RESIDENTS DE GARGES NE SONT PAS ISOLES COMME TU L'ESCOMPTAIS !»

Le campement des résidents devant le foyer change de physionomie au fil des jours. Le Secours populaire français se montre actif. Des tentes de toutes les couleurs sont maintenant dressées. Certaines servent à l'intérêt général : distribution de nourriture, table de presse. A l'entrée du terrain un panneau affiche tous les articles de journaux parus depuis la scandaleuse intervention policière de vendredi dernier. Les couvertures sont soigneusement empilées dans un coin près de la sono. Un mouton est attaché à un arbre, «c'est un paysan qui l'a apporté» explique un résident. En ce milieu d'après-midi il y a beaucoup de jeunes des cités voisines. Comme ils nous le diront, ils ne sont pas là principalement parce que l'on s'ennuie à Garges-lès-Gonesse quand on est jeune et chômeur. Au hasard

du campement on rencontre aussi des mères de famille venues exprimer leur soutien et même un homme originaire de Montluçon de passage à Paris et qui a profité d'un après-midi de détente «pour venir voir si c'est comme on le dit dans les journaux...» Une jeune doctoresse se dirige vers les tentes qu'on lui indique, sa trousse de médecine à la main ; elle soigne les résidents qui ont attrapé angines et sciatiques en dormant dans l'humidité...

En enquêtant ainsi sur la résistance des résidents et sur le soutien qu'ils reçoivent de toutes parts, on ne peut s'empêcher de penser que Stoléro a déjà raté son coup. Les résidents ne sont pas dans l'isolement qu'il escomptait. Raison de plus pour faire davantage encore bloc autour d'eux !

«Allez-y les gars, tenez bon et continuez comme ça !»

Dans la soirée de lundi, les résidents ont reçu la visite de quelques sections syndicales de la région. Des syndicalistes de Sarcelles en ont profité pour apporter quelques couvertures et nourriture, assurant qu'ils reviendraient et que les résidents pouvaient compter sur eux en cas de mobilisation rapide.

D'ailleurs la CFDT appelait à manifester jeudi à partir de la gare de Garges pour se rendre en manifestation vers le campement des résidents.

Cette lutte déterminée qui dure maintenant depuis quatre ans n'est plus considérée de la même manière à Garges-lès-Gonesse, ni par les travailleurs qui ont été progressivement mis au courant du pourquoi de la lutte, ni par la municipalité qui a dû tenir compte de la volonté farouche des résidents de vaincre. Mardi après-midi, nous avons assisté à une discussion entre un représentant de la municipalité et un délégué du foyer.

Le représentant de la municipalité : «Nous vous proposons la mairie pour que vous puissiez rencontrer la Sonacotra».

Le délégué : «Nous voulons bien les rencontrer à la mairie ou ailleurs, le lieu n'a pas d'importance. Toutefois, c'est le comité de coordination qui se rendra à la réunion.»

Le représentant de la municipalité : «Puisque vous y tenez...»

Le délégué : «Oui, c'est très important pour nous ; par ailleurs, nous ne discuterons pas tant qu'il y aura les flics devant le foyer. Première condition : il faut qu'ils partent.»

Le représentant de la municipalité : «Pour la question du comité de coordination, c'est votre



point de vue. Nous, on pense que si la situation se débloquait à Garges, elle se débloquerait dans les autres foyers.»

Le délégué : «Notre expérience nous apprend que partout, partout où il y a eu des négociations séparées, les résidents n'ont rien gagné et la grève s'est terminée. Ce n'est pas possible de dire, comme le fait la mairie, que puisque la Sonacotra ne demande plus que 4 000 F d'arriérés, c'est une victoire ! Et puis nous ne trouvons pas normal que le maire ait dit l'autre jour qu'il serait content si la Sonacotra reconnaissait le comité de coordination, mais que lui, il ne le reconnaîtrait jamais.»

Le représentant de la municipalité : «Il n'a pas dit «jamais». C'est important, il ne l'a pas dit. Et puis de toute manière, il ne faut pas toujours parler du maire. Il est le représentant du conseil municipal, c'est tout.»

Vraiment, comme le disait un résident, on n'est plus au temps où l'ensemble de la municipalité trai-

taient les résidents de «maoïstes irresponsables». Quelques minutes plus tard, on devait d'ailleurs entendre un autre membre du PCF, semblant exercer

quelque responsabilité dans ce parti, lancer aux résidents en remontant dans sa voiture : «Allez-y les gars, tenez bon, continuez comme ça !».

Le soutien de nombreux habitants de «la Doucette», quartier voisin du foyer, n'est pas gratuit. En témoignage cette note affichée dans les entrées d'immeubles.

Objet : Règlement des loyers des mois de juin, juillet et août 1979.

Comme chaque année, de nombreux locataires vont se trouver absents lors de l'encaissement des prochains loyers.

Nous nous permettons de leur rappeler que, même en période de congés, le paiement du loyer à la date prévue reste une obligation que l'affairement du départ ou la détente des vacances ne doivent pas faire oublier.

C'est pourquoi, nous demandons à ces locataires de bien vouloir prendre les dispositions qui conviennent pour pouvoir acquitter leurs prochains loyers dans les délais normaux.

A défaut de paiement aux dates prévues, les mesures habituelles de recouvrement ne manqueraient pas d'être appliquées.

De notre côté, nous avons prévu de distribuer les avis d'échéance plus tôt que d'ordinaire afin de permettre à ceux des locataires qui partiront en début de mois de connaître en temps utile le montant de leurs quittances.

Le chef de l'antenne de gérance

Réfugiés vietnamiens : pour le PCF

LE SCANDALE, C'EST QU'ON EN PARLE



Des capitalistes ?

L'Humanité de ce mardi accorde une grande place au problème des réfugiés vietnamiens, en y consacrant son éditorial, et plus d'une demi-page remplie des réflexions de Juquin. Pour L'Humanité, le problème des réfugiés est surtout celui d'une «opération politique scandaleuse». L'indignation se trompe de cible.

La pensée, si l'on ose dire, de Monsieur Juquin, se résume en quelques points d'un simplisme effrayant. «Je veux être tout-à-fait net. Un problème existe, en effet». Ah bon, tout de même. Mais pour le PCF, le problème, c'est surtout l'utilisation qui en est faite : la télévision s'appesantit sur le sort des réfugiés, et, bien sûr, «le Parti Socialiste essaie d'esquiver les problèmes que lui pose son virage à droite en jouant les premiers violons dans ce concert». Premier tort des réfugiés vietnamiens : leur sort peut être utilisé par la droite et le PS dans leur campagne contre les pays à régime «globalement positif».

Mais s'il est vrai que la droite utilise cette situation, peut-être les autorités vietnamiennes lui donnent-elles quelques arguments pour le faire. Comme il est un peu difficile de nier qu'il y a des dizaines de milliers de gens qui quittent le Vietnam, Monsieur Juquin a trouvé la solution. Les responsables, ce sont «ces gouvernements de droite ou socialistes qui, il y a vingt ou trente ans, ont conduit contre le Vietnam une

guerre coloniale atroce» et les «Etats-Unis qui ont réduit en cendres des régions entières de ce pays, massacré, torturé, déporté les populations». Nous étions mal informés. Nous avions cru que le colonialisme français avait été balayé en 1956 et l'impérialisme américain en 1975. Non pas que ces destructions n'aient pas encore des conséquences à long terme. Mais pourquoi ces départs massifs maintenant ?

LA GUERRE DU CAMBODGE N'A PAS EU LIEU

Monsieur Juquin n'a peut-être pas entendu parler de la guerre menée par le Vietnam au Cambodge, de l'embrigadement massif des jeunes Vietnamiens, de la militarisation de toute la vie sociale, des déplacements forcés de populations. Il a des explications toutes prêtes, mais qui datent un peu. Les réfugiés seraient de plusieurs catégories : «des personnes qui ont soutenu l'ancien régime», d'autres «qui ont tiré profit de l'occupation américaine avec son cortège de corruption, de prostitution, de trafics», et

enfin «des gens qui ont eu, sous l'ancien régime, une situation privilégiée, pendant que la masse de la population était plongée dans une extrême misère. Ces gens n'acceptent pas de travailler dur pour reconstruire un pays en grande partie ruiné par le colonialisme et la guerre (...) Sans doute des gens espèrent-ils trouver ailleurs une situation plus facile et ils reculent devant les tâches qu'impliquent la transformation sociale dans les conditions exceptionnellement difficiles d'un pays en développement». Des paresseux en quelque sorte. Et qui doivent pousser la paresse bien loin, au point de risquer mille fois la mort en quittant leur pays, à la merci des tempêtes, des pirates thaïlandais, de la faim, des maladies, et maintenant des tirs de l'armée malaisienne. Mais qu'on nous parle donc de l'invasion du Cambodge, de l'occupation militaire du Laos, des provocations armées contre la Chine, de la dépendance sans cesse accrue des autorités vietnamiennes à l'égard du protecteur soviétique. Il faut bien payer tout le prix de ces expéditions militaires. L'Humanité réussit le tour de force de parler des difficultés du Vietnam et de sa population sans souffler un mot de cette cause, pourtant déterminante. Et puisque l'organe du PCF évoque la corruption existant sous le régime de Thieu, l'Humanité n'est-elle pas au courant des sommes importantes que le gouvernement vietnamien prélève pour autoriser les départs ?

Mais pour les dirigeants du PCF, le scandale n'est pas là. Il est dans le fait que la télévision en parle. Ça ne se passerait pas comme ça si la France était sous un régime globalement positif.

F.N

Liberté provisoire refusée pour un inculpé du 23 mars DEJA 3 MOIS DE PRISON POUR UN DOSSIER VIDE

L'acharnement du Parquet contre les inculpés du 23 mars s'enfoncé toujours plus loin dans l'odieux.

A la suite des incidents du 23 mars, Georges Croissant est arrêté depuis cette date ; le juge d'instruction, manifestement peu convaincu de sa culpabilité, a rendu une ordonnance de mise en liberté provisoire. Le Parquet s'y est immédiatement opposé, et Georges Croissant restera en prison, au moins jusqu'à vendredi prochain, lorsque la Chambre d'accusation statuera sur sa demande de mise en liberté provisoire.

Les accusations portées à son encontre sont pourtant des plus fantaisistes, et les témoignages des policiers fourmillent de contradictions flagrantes. Manifestement, dans ce cas, comme dans les autres, on a voulu faire un exemple, en frappant fort et au hasard.

L'affaire est des plus édifiantes. Qu'on en juge. Georges Croissant, arrêté le 23 mars, est accusé d'avoir «tranché la gorge» d'un policier (diantre !) lors de la manifestation. En fait un policier a été blessé au menton. Pas de gorge tranchée. Lors de l'audience de flagrant délit, les policiers qui s'apprêtent à témoigner ne sont pas ceux qui figurent dans le dossier. Les avocats de Croissant, Maîtres Mignard et Teitgen, devant la gravité de la peine encourue si l'accusation est maintenue, demandent un complément d'information. La chambre des flagrants délits, au lieu de se prononcer sur la demande des avocats, se déclare incompétente, et renvoie l'affaire devant les Assises.

Le procédé est déjà en lui-même assez remarquable. Le renvoi en Cour d'assises permet à l'accusé de bénéficier d'une instruction, ce qui n'aurait pas été possible dans le cadre de l'audience de flagrant délit, mais cette «faveur» est à double tranchant, puisque la peine prononcée risque d'être plus lourde devant cette juridiction criminelle.

Tout de même, une instruction a eu lieu. Et ses résultats sont ahurissants. L'acte d'accusation portait principalement sur le fait

que Croissant, étudiant en arts plastiques, avait dans la poche, au moment de son arrestation, une gouge, instrument tranchant dont il avait besoin quotidiennement pour ses études. Mais on se rend compte, au cours de l'instruction, que cette gouge se trouvait démontée dans sa poche, alors qu'il avait été affirmé qu'elle s'y trouvait toute montée. Cette gouge, non plus que les vêtements de Crois-

sant, ne portent de trace de sang.

Le policier n'a pas été blessé à la gorge, mais au menton et... par un coup de chaise qui lui a été asséné par un manifestant. Le policier décrit son agresseur comme vêtu d'une veste en toile brune, et portant des cheveux longs jusqu'aux épaules. Croissant, au moment de son arrestation, était vêtu d'une veste de ville marron, et ne porte pas de cheveux longs. Enfin, des témoins non policiers affirment que l'accusé ne s'est livré durant la manifestation à aucun acte de violence.

Une telle accumulation d'in vraisemblances et de contre-vérités flagrantes n'a pas empêché l'inculpation de Croissant, qui se trouve en prison depuis trois mois sur la base de témoignages aussi manifestement fantaisistes.

François NOLET

Jugement des inculpés du 1^{er} mai

Jeudi, Philippe Jarreau, maquettiste à Paris-Match, J.L. Daniel, Dominique Gafferri et P. Chevojon passent en jugement à la suite des affrontements qui s'étaient produits place de la République à Paris le 1^{er} mai. Rappelons qu'à la fin de la manifestation, le service d'ordre de la LCR, qui se regroupait pour prendre le métro, avec l'accord d'un commandant de CRS, avait été brutalement chargé dans le métro, en l'absence de tout incident.

Manifestation pour la libération des inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai

Le collectif national pour la libération des inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai appelle à manifester ce mercredi à 18 h 30, place de la Bastille.

LA VALSE DES ETIQUETTES CONTINUE

Selon l'indice officiel de l'INSEE, les prix de détail ont augmenté, en mai, de 1,1 %. La hausse officielle était de 0,9 % en mars et de 1 %. Sur les trois derniers mois, la hausse des prix — indice officiel — adopte un rythme annuel de 12,5 %. Les produits qui ont le plus contribué à la hausse sont le poste «combustible-énergie» (+ 3,4 % en un mois), les prix des produits laitiers (+ 1,7 %), de la viande (+ 1,1 %), des fruits et légumes (+ 1 %). Les services liés aux réparations automobiles ont augmenté de 1,5 % en mai.

Comme il est habituel dans ces cas, le gouvernement explique que le mauvais indice est lié à des

causes conjoncturelles. Le ministre de l'Economie indique : «L'effet sur l'indice d'ensemble du relèvement des prix de l'énergie lié à la situation énergétique peut être évalué à 0,3 %. En l'absence de ces relèvements, la hausse eût été de 0,8 % en mai». C'est malin. On est bien avancé d'apprendre que la hausse aurait été moins forte si certains prix n'avaient pas augmenté.

L'argument est particulièrement stupide, mais on le ressort à chaque mauvais indice, c'est-à-dire presque chaque mois.

HAUSSE DU TICKET DE METRO

Le ticket de métro, en carnets de dix, va passer à 1,50 F au 1^{er} juillet.

téléphonez
au
quotidien
636 73 76



Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCPN°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

Pétrole off-shore :

Au large du Mexique la marée noire continue

Après l'accident survenu le 3 juin sur une plate-forme de forage off-shore, dans les champs pétrolifères au large du Mexique, la situation semble inchangée, sinon que le pétrole continue de se répandre.

L'incendie, qui s'était déclaré, avait nécessité l'évacuation de l'équipe fort d'une soixantaine d'hommes, tous sains et saufs, a détruit une partie des installations. Par ailleurs le feu, se propageant au pétrole et au gaz qui remontent du fond, empê-

che toute entreprise de colmatage. La compagnie pétrolière responsable de ce forage, la Pemex, (nationalisée) semble s'orienter vers le forage d'un puits dévié, pour faire baisser la pression, et pouvoir de ce fait intervenir de façon «plus efficace». N'empêche que le forage du puits dévié, demandera au minimum plusieurs semaines, voire plusieurs mois...

Lors de la catastrophe d'Ekofisk, en Mer du Nord en avril 1977, les spécialistes s'étaient orientés vers le colmatage, entreprise qui nécessita huit jours de travail et l'équipe spéciali-

sée de Red Adair. A ce moment, les spécialistes qui envisageaient l'échec du travail de Red Adair, déclaraient que les travaux de forage «déviés», pourraient demander six mois, avec à la clef, là aussi le risque d'échec ; le forage n'atteignant pas obligatoirement la poche de pétrole exploitée par Ekofisk...

Les Mexicains semblent plus optimistes. Mais peut-être tentent-ils de calmer les esprits. Ainsi déclarent-ils que se sont seulement 2 250 tonnes de pétrole qui s'épandent chaque jour dans l'océan, alors que vraisemblablement, c'est au minimum le double qui

remonte à la surface. De même qu'ils déclarent que la marée noire ne risque pas de toucher la côte... Il est vrai qu'ils déversent chaque jour des tonnes de produits dispersants, ajoutant à la pollution des hydrocarbures...

Si les mesures entreprises pour mettre fin à cette éfution de pétrole imprévue ne sont pas accélérées, le Mexique risque de détenir bientôt le sinistre titre de pays ayant eu la plus grande pollution aux hydrocarbures. D'ores et déjà, c'est le travail de milliers de pêcheurs, et l'existence de leurs familles qui sont menacées.

● Polémique d'avocats

Vive polémique entre les avocats parisiens et les avocats de la périphérie de la capitale. Ces derniers protestent auprès du Sénat contre le droit des avocats de Paris d'effectuer directement des actes de procédure qu'ils sont appelés à plaider devant les barreaux des tribunaux de la banlieue. L'assemblée nationale a en effet, le 30 mai dernier, prorogé ce droit des avocats parisiens jusqu'en janvier 1984. Auparavant, les avocats parisiens devaient effectuer ces actes de procédure par l'intermédiaire d'un correspondant, d'un avocat ou d'un barreau local. Les avocats de la périphérie parisienne pensent que si cette loi était confirmée par le Sénat, elle créerait un vide judiciaire en décourageant les jeunes avocats de s'installer dans les banlieues.

● Marseille : des faux-monnayeurs sous les verrous

La fausse monnaie se portait bien. Depuis quelques temps déjà, de nombreuses fausses coupures de 50 F créaient quelques surprises, surtout lorsqu'elles tombaient dans des mains innocentes, et peu connaisseur...

Le SRPJ de Marseille vient d'arrêter deux imprimeurs, un photographe, et un autre personnage, Joseph Simoni, qui semble détenir des responsabilités dans le réseau de trafic des fausses coupures. Les policiers ont en effet découvert 60 000 F en faux billets de 50 F, une imprimerie offset clandestine, deux cent soixante planches de deux faux billets de 10 000 F CFA (utilisés dans les anciennes colonies françaises en Afrique).

La justice prenait le relais des policiers, tandis que les faux monnayeurs rejoignaient la prison des Baumettes à Marseille.

En cas d'accident nucléaire

LA «BONNE» INFORMATION (2) SELON LA MISSION D'ENQUETE FRANCAISE A HARRISBURG

L'accident de la centrale nucléaire de Harrisburg, aux USA, survenu au mois de mars dernier, a définitivement fait la démonstration que la théorie des partisans du programme électro-nucléaire, «le nucléaire est sûr», a fait long feu. Aujourd'hui, ceux-là doivent réajuster leur tir, et envisagent maintenant la possibilité d'un tel accident. Dans ce cas, il leur faut surveiller les incidences que celui-ci pourrait avoir sur le comportement des populations environnantes : c'était le but d'une «mission d'enquête» envoyée à Harrisburg. Composée entre autres de journalistes, cette mission nous propose les moyens à mettre en œuvre pour, faire «une bonne information»...

Nous publions la suite de l'article publié dans le Quotidien du 26 juin.

Le rapport de la commission suggère que le contexte nucléaire américain favorisait cette inquiétude : par les «campagnes répétées des groupes écologistes», «les déclarations de scientifiques hostiles», «les référendums successifs dans plusieurs Etats», les «hésitations du pouvoir politique», la dé-

cision de la NRC, le 15 mars précédent, d'arrêter cinq centrales, pour des défauts constatés dans les tuyauteries. Sans oublier un «film catastrophe», alors à l'affiche à Harrisburg, «China Syndrome» traitant d'un accident dans une centrale nucléaire américaine (qui reste cependant dans le domaine

de la réalité)... c'est évaluer bien vite les responsabilités ! Le fait que les populations découvrent soudain qu'elles ont fait l'objet d'un énorme mensonge sur «la sécurité des centrales», ne vient pas à l'esprit des enquêteurs. Le fait que la Métropolitaine se soit montrée particulièrement incompétente non plus...

Pour pallier à cette «inquiétude», le rapport préconise une série de mesures. Canaliser l'information, qui serait du ressort des instances préfectorales.

ENTRE LA FRANCE ET LES USA DES DIFFERENCES OUBLIÉES

Nos enquêteurs oublient cependant de noter les différences entre les USA

et la France. D'une part les USA disposent de plans d'urgence bien rodés (utilisés lors de catastrophes naturelles), et d'autre part les centrales sont exploitées par EDF, et non par des compagnies privées.

Il en est de même pour les services chargés de la «surveillance» des centrales, dont le SCPRI (pour les mesures de radiation), service soumis au secret. Ce n'est pas de lui qu'il faut attendre des informations alarmantes ! Il ne s'agit que de renforcer l'autorité du pouvoir dans le domaine de l'information.

La diffusion du plan Orsec-rad ? Pas question... Il est vrai que les quelques extraits qui ont été diffusés ne peuvent apaiser l'inquiétude. Au contraire, il est quasi-inexistant et inefficace. De nombreuses associations en ont d'ailleurs fait la remarque. Quant aux infrastructures hospitalières ou médicales, elles sont, elles aussi, largement insuffisantes...

L'ACCIDENT N'EST PLUS «IMPOSSIBLE»

Le seul mérite de ce rapport, est de ne plus nous affirmer que «l'accident est impossible». Par contre, si celui-ci existe, alors il faudra «gérer» la crise. Calmer à tout prix, endiguer l'inquiétude, au risque même de faire courir davantage de dangers à la population. La «bonne information» serait encore plus dans ce cas, ce qu'elle est par ailleurs, un complément, un auxiliaire de «l'ordre»...

Pas question dans les colonnes de ce rapport de donner les éventuelles mesures de radioactivité faites par le seul organisme habilité (le Service Central pour la Protection contre les Rayonnements Ionisants, SCPRI) par ailleurs obligé de tenir le secret.

On fera, à la limite comme à Harrisburg, donner des moyennes, qui seront toujours minimisées, et le plus souvent «en-dessous-des-normes-admissibles».

Qu'importe que les faibles doses puissent être génératrices de cancers, puis-

que ceux-ci apparaissent tardivement... A Harrisburg, malgré «les faibles doses de radioactivité» relevées, du lait contenant de l'iode radioactif en concentration relativement importante a été détecté et a dû être retiré du marché...

«La bonne information» s'était évertuée à démontrer que les centrales nucléaires étaient «sûres»; après Harrisburg, elle doit se contenter de limiter la portée des accidents.

Pierre CHÂTEL

Comment faire la «bonne information» ?

La commission a fait des propositions, au nombre de quatorze, dont la plupart ont un rôle essentiellement technique (implantation du central téléphonique, aménagements de locaux proches du lieu de l'accident...)

Les propositions dans le cadre de «l'organisation générale de l'information».

7 - Constitution, dès les premières heures d'un accident ayant des conséquences radiologiques potentielles, sous la responsabilité du préfet, d'un état-major, «information de la presse et du public» qui pourrait comprendre :

— un représentant de l'exploitant (EDF, NDLR)
— un représentant du Service Central de Sécurité

des Installations Nucléaires ou de son support technique, l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (dépendant du ministère de l'Industrie, NDLR)

— un représentant du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants du ministère de la Santé

— le directeur, ou son représentant, de la Protection Civile du Département (dépendant du ministère de l'Intérieur, NDLR). Animé par une personnalité désignée par le préfet, cet état-major organiserait des conférences de presse à heures fixes et aurait à répondre à toutes les questions des journalistes. En outre, il

publierait à une fréquence déterminée des communiqués sur l'état de la situation.

8 - (...) (Système calqué sur le précédent, au niveau national, NDLR). Les personnes désignées pour assumer cette fonction «information» au niveau national devraient être préalablement désignées. Son animation serait confiée à une personnalité nommée par le premier ministre, (...)

Les enquêteurs, entre autres, ont «oublié» les syndicats, qui jusqu'à présent, notamment la CFDT, ont été les seuls à signaler les incidents ou accidents survenus dans les installations nucléaires françaises !

La 53^e conférence ministérielle des pays de l'OPEP s'est ouverte mardi à Genève avec comme ordre du jour, la fixation d'un prix du pétrole commun à tous les producteurs, en tenant compte des profits fabuleux réalisés par les compagnies pétrolières sur le marché de Rotterdam, d'une part. En tenant compte d'autre part de l'épuisement des ressources pétrolières, dont le pillage à bas prix par les pays impérialistes a amené ceux-ci à consommer sans compter un produit d'autant plus précieux pour certains pays du Tiers Monde qu'il constitue parfois leur unique source de revenus. Ainsi, deux jours après l'ouverture de la conférence de l'OPEP, les pays industrialisés occidentaux devront s'accorder à Tokyo pour définir les mesures qu'ils comptent prendre pour diminuer leur consommation de pétrole. Pour les pays de la CEE, c'est chose faite, mais leur plan a peu de chance d'être imité par le Japon et les Etats-Unis.

Depuis décembre, le prix du pétrole brut a globalement augmenté de 30 %. La hausse de mars dernier a fixé le prix du baril à 14 dollars, selon la commission économique de l'OPEP, celui-ci pourrait passer à 20 dollars le baril à l'issue de la réunion de Genève. Ce prix est déjà pratiqué par certains pays comme l'Algérie qui refusent de laisser les compagnies pétrolières s'enrichir sur le dos des producteurs. En effet, sur le marché libre de Rotterdam, où s'approvisionnent les pays européens — dont la RFA pour une bonne partie de sa consommation — un pays producteur qui a vendu son baril 16 dollars verra ce même baril grimper au prix de... 27 dollars.

Que valent les gémissements des pays consommateurs devant les hausses décidées par l'OPEP, dans ces conditions ? A la question : à quoi attribuer la hausse des produits pétroliers, le président d'Elf-Aquitaine qu'on ne peut pas soupçonner de sympathies pour l'OPEP, répond : « Au niveau très élevé des prix du marché de Rotterdam » ajoutant : « Actuellement des courtiers internationaux, les traders, achètent le brut au coup par coup au Moyen-Orient. Ils le font raffiner en Italie, pour le revendre ensuite à Rotterdam. A des prix astronomiques ».

L'EXEMPLE DE L'IRAN

Si la spéculation constitue une raison pour justi-

L'harmonisation par le haut du prix du pétrole par l'OPEP Une décision qui sauvegarde le patrimoine pétrolier des pays producteurs

fier la décision des pays producteurs de fixer un juste prix commun au pétrole, elle n'en est pas la raison essentielle. Récemment la solidarité de l'OPEP s'était renforcée autour de la décision de l'Iran de limiter sa production à 4 millions de barils par jour, soit une baisse de 30 %. A cette occasion, malgré les pressions, notamment de l'impérialisme américain, aucun pays producteur n'avait voulu combler le « trou » laissé par le nouveau régime iranien sur le marché pétrolier. Le léger déficit ainsi produit sur le marché allait pour une fois faire jouer la loi de l'offre et de la demande, en faveur des pays producteurs, les pays consommateurs devenant de plus en plus demandeurs en raison de leur incapacité à freiner leur consommation. L'Algérie souligne l'importance pour les pays de l'OPEP de

maintenir entre production et réserves, un rapport qui leur garantit un approvisionnement en énergie et des rentrées financières le plus longtemps possible. L'Iran a montré la voie dans ce domaine.

LA CONSOMMATION EFFRENEE, CAUSE DE LA CRISE

En l'espace de 50 ans la consommation pétrolière mondiale a été multipliée par 16, alors que la consommation totale d'énergie a été multipliée par 4. Si cette tendance se poursuit à son rythme actuel, le monde consommera bientôt plus de pétrole qu'il ne sera en mesure d'en découvrir. En tenant compte de l'augmentation de la demande pétrolière, celle-ci atteindra environ 90 millions de barils par jour en 1990. Si les tendances se maintiennent au delà, les réserves pétrolières se-

ront en voie d'épuisement avant la fin du siècle. On comprend alors les appels des pays producteurs pour que les pays industrialisés limitent leur consommation. Pour éviter une crise sur le marché pétrolier, les experts saoudiens estiment que les pays occidentaux devraient réduire de 10 % leur consommation pétrolière. On est loin du compte avec les 5 % décidés récemment par la CEE. L'effort des 9 qui ont décidé de plafonner leurs importations pétrolières jusqu'en 85 au niveau qu'elles atteignent actuellement, est cependant énorme comparé aux Etats-Unis qui, ne parvenant pas à limiter leur consommation, préfèrent subventionner leurs importations pétrolières. Les Etats-Unis importent presque l'équivalent de la moitié de la production du Moyen-Orient ou encore, le tiers de la production

totale de l'OPEP.

Pour les pays producteurs, il n'est pas question de payer les « erreurs » des pays occidentaux, car pour eux le pétrole ne représente pas seulement une matière première à exporter, même si pour certains d'entre eux elle constitue l'unique source de revenus. Avec le développement des pays du Tiers Monde la question de leur industrialisation se trouve posée, et par là même, leurs besoins en énergie. Les pays de l'OPEP aspirent à terme à faire jouer au pétrole le rôle qu'il joue précisément dans les pays développés. L'établissement d'un prix commun, doit permettre aux pays producteurs de tirer un meilleur parti de leur richesse nationale et un approvisionnement en énergie pour assurer leur développement.

Frank ROUSSEL

Derrière la vitrine des Jeux Olympiques de Moscou

De juteux contrats

pour les firmes capitalistes occidentales

600 000 touristes soviétiques et étrangers, 12 000 sportifs, 7 000 envoyés spéciaux étrangers accrédités, 7 000 officiels et invités sont attendus pour les Jeux Olympiques de Moscou en 1980. A Moscou, 102 chantiers de construction et de rénovation pour les équipements olympiques, la restauration des monuments historiques ; des chantiers identiques dans les 4 autres villes olympiques Leningrad, Minsk, Kiev et Tallin. Le développement du trafic aérien et routier entre ces 5 villes, de nouvelles lignes de métro à Moscou. Des équipements d'hébergement et d'hôtellerie (60 % du budget total des Jeux). La mise sur pied du système de gestion automatique des J.O. par ordinateurs. Bref, un budget global de 1 milliard de roubles, soit près de 7 milliards de francs ! Cependant, disent les autorités soviétiques, une bonne partie des dépenses ont été prévues et inscrites dans les plans des ministères concernés et les dépenses propres aux J.O. s'élèvent à 250 millions roubles (1,7 million de francs) : « Dépense qui sera compensée en partie (on ne cherche pas ici à faire des Jeux une opération financière rentable) par les ressources provenant de la quote-part sur la vente des billets, médailles et monnaies olympiques et amortie par les contrats passés avec les firmes — une centaine environ — qui assureront divers services et la fourniture des équipements techniques et sportifs ». (Humanité Dimanche du 16/5/79).

Les firmes capitalistes se sont effectivement précipitées pour conclure de juteux contrats. En 1978, 370 firmes avaient exposé leur matériel. Cela avait été l'occasion pour nombre d'entre elles de décrocher le titre de fournisseurs officiels : ainsi Coca-Cola, Adidas qui habillera en plus les 28 000 officiels des J.O., Omega et Longines (regroupés sous le sigle de Swiss-Timing-chronométrateur officiel des jeux). Depuis, les contrats se sont multipliés :

— pour les équipements hôteliers, on relève le nom de JC Aron qui a fait ses preuves en construisant la Tour Montparnasse et la nouvelle ambassade soviétique à Paris. Il doit livrer, clés en mains, un hôtel de 3 550 places, le Cosmos, situé au cœur du village olympique d'Ostankino.

— parmi les firmes partantes pour les équipements électroniques : IBM (2 ordinateurs : 54 millions de francs) ; Marconi

(équipement pour le nouveau centre de télévision, 300 000 francs) ; Thomson-CSF (7 cars de reportage télé-couleur pour les télé-centres de Moscou et de Kiev ; 33 chaînes de prises de vues couleurs destinées aux centres de Moscou, Kiev, Tbilissi, Bakou, Leningrad et Tachkent).

Enfin la Sorice sera le fournisseur officiel de l'emblème des J.O. Elle pourra demander des royalties de l'ordre de 8 % à toutes les sociétés qui voudront utiliser l'emblème des J.O. 80. Or la Sorice est contrôlée par le PCF ! Les autorités soviétiques ne pouvaient pas oublier leurs plus fidèles défenseurs dans l'attribution des bénéfices olympiques.

LA PENURIE POUR LE PEUPLE

Ces jeux, à défaut d'être « une opération financière rentable » pour les autorités soviétiques — ce qui reste à prouver — le

seront à coup sûr pour les firmes capitalistes occidentales ; mais de quel bénéfice seront-ils pour le peuple d'URSS ?

Quand, à l'heure actuelle, une sorte de rationnement instauré pour le beurre, la viande, les volailles dans les villes, quand les pommes de terre, par exemple, valent 26 F le Kg sur les marchés libres alors qu'elles sont vendues pourries dans les magasins d'état, à qui serviront les 2,5 millions de fleurs qui orneront les rues de la capitale olympique, les 600 000 vases disposés dans les principales artères et parcs de Moscou, le redoré à prix d'or des coupes et des clochers à bulbe ?

Quand les logements font cruellement défaut, quand la norme de surface d'habitation par personne est de 12 m², quand des familles entières s'entassent dans des logements exigus, partageant à plusieurs ménages une cuisine collective, quand il faut attendre des années une surface d'habitation décente, que signifient les constructions d'hébergement pour les J.O. ? D'abord l'arrêt des programmes de construction. Certes, les autorités prennent bien le soin d'indiquer que les appartements du village olympique ont été conçus pour être attribués à la population ; mais les 40 000 lits des complexes hôteliers de classe internationale, ?

En attendant, les travailleurs habitant dans des emplacements réservés aux quartiers olympiques sont expulsés de leurs logements, les ouvriers travaillant à la construction des équipements olympiques voient leur journée de travail augmentée.

Joëlle FECLAZ



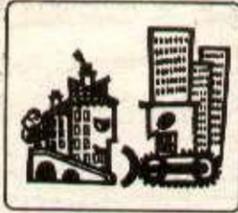
**SOLIDARITE AVEC LES OPPOSANTS
LES TRAVAILLEURS
ET LES PEUPLES D'URSS** (COBOM)
courage pour le boycott des olympiades de moscou

La mascotte olympique est fabriquée dans les camps

Les autorités soviétiques comptent beaucoup pour compenser les dépenses olympiques sur la vente des 6 millions de billets et des insignes olympiques.

Fabuleux bénéfice, en effet, que la vente de ces insignes ! La mascotte olympique, l'oursin — débonnaire — Michka, que vendra la SORICE/PCF est fabriquée par les prisonniers des camps !

Et c'est encore cette main d'œuvre enchaînée et gratuite, taillable et corvéable à merci, que les autorités soviétiques utilisent pour la construction des équipements olympiques. Le goulag tout entier est mis au service des J.O.

Le quotidien
du peuple

VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

MORT D'UN QUARTIER

Il y a six ans, une grosse usine occupait le centre du quartier, là où il y a aujourd'hui un groupe d'immeubles neufs. Un jour, on a appris que l'usine allait fermer ; pendant plusieurs mois, les ouvriers de la boîte se sont battus contre la fermeture et les licenciements quelle entraînait. Nous, on regardait ça sans nous en mêler : après tout, c'était leur affaire à eux et puis... nous n'étions pas mécontents de voir l'usine s'en aller : le soir, les machines tournaient tard, et, quand le vent soufflait vers chez nous, ça ne sentait pas toujours très bon. Sans compter qu'on entendait parler d'espaces verts, de jardins pour les gamins...

Ça n'a pas trainé : 15 jours après la fermeture, les bulldozers étaient en action et un beau matin, on a découvert un magnifique panneau, à l'entrée du chantier : «SACIVEG : Construction d'un groupe de 150 logements de haut standing».

Depuis trois ans, les immeubles sont là. C'est sûr, ils sont plus beaux que l'ancienne usine. Il y a même l'espace vert dont on avait entendu parler, mais nos gosses ne peuvent pas aller y jouer, il est réservé aux enfants des propriétaires, des gens qui ont payé leur appartement plus de 50 millions à l'époque !

Au bout de trois mois, le vieil

épicer du coin a fermé boutique. Il était près de la retraite et une chaîne de supermarchés lui avait fait une proposition intéressante.

Quelque temps après, c'était le tour du boucher et de la mercerie. Aujourd'hui, dans la superette qui s'est installée à la place, tout est hors de prix, et on est obligé d'aller faire les courses à l'autre bout du quartier.

Après, ça a été le tour des loyers. Ça a commencé avec le départ du voisin du dessous, il avait enfin obtenu le F 4 en HLM qu'il attendait depuis des années. Sôt parti, le propriétaire a installé un WC et un évier dans un ancien placard et il a loué ça 1 000 francs par mois comme studio-kitchenette. Avant, le voisin payait 200 F. Et depuis ça n'arrête pas. Dans la maison d'à côté, qui est un peu mieux que la nôtre, le propriétaire a refait la cage d'escalier et a profité du voisinage des immeubles pour faire passer l'environnement comme résidentiel et obtenir l'autorisation de libérer les loyers. Notre bail à nous, arrive à expiration l'année prochaine et on ne sait pas ce qui nous attend.



Enfin, dernière surprise, il y a quelques jours, quand je suis allé à la mairie pour faire inscrire mon aîné à la maternelle, je pensais qu'il irait à l'école toute neuve qui vient de se construire à côté des immeubles. Eh bien non, elle est réservée aux propriétaires des immeubles neufs et de ceux qui sont en construction un peu plus loin. Nous, il faudra

s'emmener le petit dans la vieille école, à 500 mètres, de l'autre côté du boulevard : c'est la nouvelle carte scolaire.

Ah, j'oubliais, on parle de la fermeture d'une autre usine dans le coin. Cette fois-ci, ça ne se passera pas comme ça : avec plusieurs amis, on va aller voir le syndicat de la boîte dès la semaine prochaine.

A NOUVEAU SUR L'A.P.L.

Je voudrais apporter quelques compléments à l'article sur l'Aide personnalisée au logement paru dans la série «Vie et Habitat, terrain de luttes» du Quotidien du Peuple du 31 mai 1979 (...).

L'octroi de l'APL est déterminé en fonction d'un certain nombre de critères (revenu, situation familiale, etc.), ce qui oblige d'ailleurs l'administration à connaître beaucoup d'éléments de la vie privée d'une famille. Il est mesquin, je crois, de voir ici une mise en fiche, comme le voit le QdP, je ne pense pas que ce soit l'objectif de l'administration (elle ne manque pas d'autres moyens pour savoir ce qui se passe dans nos familles). Ce qu'il faut remettre en cause, c'est la bureaucratie énorme mise en place par la moindre petite mesure, dont l'application nécessite la mise en œuvre de moyens importants. C'est de toute façon inévitable en société libérale capitaliste (...).

L'APL n'est en fait que la clef de voûte d'un ensemble de mesures d'aide au logement datant du 1^{er} janvier 1978, mesures qui correspondent à un changement d'orientations en matière de logement (...).

Aujourd'hui, il n'est plus question de continuer à produire des ZUP comme avant, ça pose trop de problèmes. On pense un peu mieux au patrimoine architectural ; on tire ainsi le bilan, à sa manière, de trente ans d'urbanisation et de construction. Donc, fini la quantité, place à la «qualité» !

D'autre part, l'aide à la pierre, prioritaire jusqu'à présent, est remplacée par l'aide à la personne (l'APL c'est l'aide personnalisée au logement) : le but est que chacun ait sa maison. C'est un but économique : pour l'activité du bâtiment, il vaut mieux 100 petites maisons individuelles qu'un immeuble de

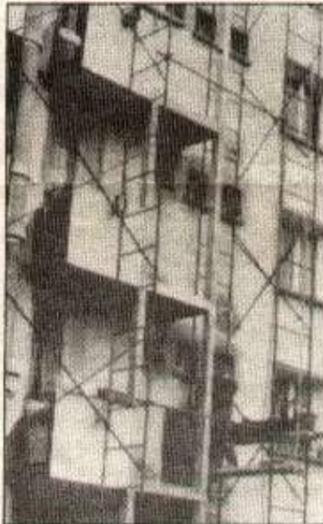
100 appartements ; c'est un argument important dans cette période où le bâtiment ne va pas bien. Mais le but est aussi politique et idéologique : il s'agit de donner comme principale perspective, comme «raison de vivre» de chaque famille, même les plus modestes, d'être propriétaire, d'avoir sa maison, son petit intérieur, son jardin. Fini le regroupement de locataires contre un propriétaire commun, finis les contacts de voisinage où l'on parle d'autre chose que de jardin, de problèmes de mitoyenneté. «Vive l'individualisme !» proclamait en très gros caractères une publicité en région parisienne pour le lotissement grand standing «Chevry 2». Développer et entretenir l'individualisme, voilà un bon moyen de prévenir la lutte contre la bourgeoisie.

Et puis, il y a le crédit : il est tellement facile d'avoir sa maison (de qualité médiocre d'ailleurs) pour 1 200 F par mois, plus les aménagements intérieurs plus ou moins forcés (cuisine, mobilier, etc.) à quelques centaines de francs par mois et d'être coincé pendant 20 ou trente ans par le crédit.

On comprend mieux alors pourquoi le gouvernement fait tant d'efforts avec ce nouveau régime de financement du logement, essentiellement à l'avantage des propriétaires. Par exemple une famille locataire n'a pas le droit à l'allocation logement, elle décide d'acheter son logement ; ses mensualités d'emprunt sont à peine plus élevées que le loyer, elle a droit à l'APL, qui réduit d'un tiers ses mensualités.

Le nouveau régime comprend différentes sortes d'aides :

- aide à la construction, individuelle surtout. Pour la plus grande joie des Maisons Phénix, Bruno Petit et autres GMF (sous



Le «bon» choix : entre les taudis et la hausse des loyers.

forme de prêt bonifié essentiellement) :

- aide à l'acquisition de logements existants : destinés avant tout aux spéculateurs qui peuvent relouer le logement ancien réaménagé grâce à des prêts et des subventions. La mesure est justifiée par le fait qu'il manque de logements locatifs, ce qui est vrai en milieu rural surtout.

- aide à l'amélioration de l'habitat ancien : amélioration du confort, mise aux «normes de confort». Cela est clair : il s'agit par des subventions et des prêts de permettre au locataire d'être mieux logé et au propriétaire de faire payer un loyer bien supérieur.

Le chef du service des constructions d'une direction départementale de l'équipement ne présentait-il pas à des propriétaires les nouvelles mesures avec comme seul argument la spéculation possible sur les logements améliorés : «Vous pouvez vendre beaucoup plus cher ou bien les louer à des loyers beaucoup plus avantageux, puisque le locataire doit se retrouver avec l'APL». On a vu plus haut ce que peut devenir l'APL.

Extrait de lettre d'un lecteur de Vesoul

Loyers libres

Lorsque d'Ornano, il y a quelques temps, avait annoncé la totale libération des «loyers libres», il avait fait grand cas d'un accord de «modération» conclu avec les représentants des propriétaires.

Cet accord ne concerne que le renouvellement du bail, quand il n'y a pas changement de locataires. La hausse devrait se limiter à celle de l'indice INSEE (11,3 % pour le dernier indice connu, celui du quatrième trimestre 1978), avec deux exceptions. S'il estime que le loyer est «sous-évalué» (en principe, plus de 10 % de différence avec la moyenne des loyers de l'immeuble), ou s'il décide de faire des travaux, le propriétaire pourra appliquer une hausse supplémentaire immédiate de 4 % dans chaque cas. Ces conditions sont pour le moins subjectives.

Et de toute façon, aucune limite n'est prévue en cas de changement de locataire, et les propriétaires ne sont aucunement tenus de respecter cet accord de «modération»... sauf si on les y contraint.

Loi de 1948

Les dispositions concernant les loyers encore soumis à la loi de 48 viennent d'être publiées. Les hausses autorisées sont de 6,5 % pour les loyers 3 B, 8,5 % pour les 3 A, 10 % pour les 2 C, 12 % pour les 2 B et les 2 A encore soumis à la loi de 48 (ceux occupés par des personnes âgées). Pas d'augmentation pour les loyers de la catégorie 4 et d'Ornano a renoncé, dans l'immédiat, à exclure du bénéfice de la loi les logements de catégorie 2 B : il préfère répartir dans le temps les mauvais coups.

Economies d'énergie

Parmi les 27 mesures d'économie d'énergie adoptées par le Conseil des ministres du 20 juin, celle-ci, particulièrement inquiétante : lorsque des travaux auront permis d'abaisser la facture de chauffage d'un logement, le propriétaire pourra augmenter le loyer d'un montant égal à l'économie de charges ainsi réalisée.

Auparavant, tous les gros travaux d'entretien, de réparation ou de renouvellement des installations de chauffage étaient à la charge des propriétaires. Par le biais de cette mesure, les propriétaires, même ceux qui, de toute façon, auraient été obligés de remettre en état l'installation de chauffage, pourront le faire effectuer au frais des locataires. On connaît d'autre part les difficultés qu'ont les locataires à obtenir la justification des charges, qui pourtant leur est due : il suffira donc désormais aux propriétaires de grossir artificiellement les charges avant travaux pour «créer» une économie plus substantielle qu'elle ne l'est en réalité et s'octroyer ainsi, légalement, une augmentation induite du loyer.

HALTE A LA HAUSSE DES LOYERS !

39 résidents expulsés lundi à Colmar et Ingersheim

MENACE DE FERMETURE SUR LE FOYER DE POLYGONE A STRASBOURG

39 résidents grévistes des deux foyers Sonacotra de Colmar et Ingersheim ont été expulsés lundi matin par les CRS et les gendarmes mobiles accompagnés d'huissiers.

A 8 h 20, tous les expulsés étaient dehors, leurs affaires dans des sacs poubelles. Le chargé de mission auprès de la Sonacotra, M. Widehem, responsable de la résorption de la grève en Alsace, commençait son travail.

Il essaie de persuader les expulsés de reprendre leur chambre en signant le

protocole d'accord Sonacotra et en payant les arriérés. Il essaie d'intimider les grévistes de toute la région par ces expulsions, se vantant d'avoir fait régresser la participation du mouvement de 68 % au 1^{er} janvier à 48 % actuellement. A présent, la lutte a quitté le terrain juridique et se déroule essentiellement dans les foyers ou plutôt devant puisque les expulsés attendaient lundi, assis sur leur valise, un hypothétique relogement.

«Si je paye, je couche au foyer ce soir, constatait l'un d'eux, mais ils disent que je leur dois 3 000 francs par mois, or, je touche 400 F d'indemnité de chômage. Difficile de payer l'arriéré dans ces conditions.» Et de conclure : «Pourtant qu'il ne pleuve pas cette nuit.»

Quant au collectif de soutien qui regroupe plusieurs associations et syndicats, il dénonce les expulsions et devait être reçu par la mairie de Colmar pour qu'elle assure le relogement des expulsés.

gement des expulsés.

Au même moment, les menaces se précisent sur le foyer de Polygone à Strasbourg-Neudorf que la Sonacotra veut fermer. C'est le 5 juillet que les résidents de ce foyer connaîtront la décision du tribunal sur cette fermeture ; décision connue d'avance ! Les résidents se préparent et mobilisent pour riposter à l'expulsion imminente : ils ont organisé une porte ouverte samedi dernier.

Corr. Strasbourg

Longwy : alors que la bataille contre le brouillage s'amplifie FÊTE DE RADIO LCA LES 30 JUIN ET 1^{er} JUILLET

L'UL CGT de Longwy organise ce week-end, les samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet, une fête autour de sa radio, Radio Lorraine Cœur d'Acier. Au cours de cette fête auront lieu des débats sur la liberté d'expression. Cette initiative permettra bien entendu d'amplifier le soutien autour de cette radio et aussi de mieux la faire connaître, si besoin est. Cette fête intervient alors que le pouvoir continue d'essayer de faire taire radio LCA, et que face à cette attaque la riposte prend depuis quelques jours de l'ampleur, et ce avec des moyens nouveaux.

Aujourd'hui ce n'est pas moins de 5 émetteurs qui fonctionnent simultanément, pour tenter de brouiller Radio LCA, émetteurs situés au relais TDF du Bois-de-Châ, bien connu depuis qu'il a été occupé par les sidérurgistes. Et depuis peu des brouilleurs mobiles ont été mis en place, moins efficaces mais plus difficiles à neutraliser.

Face à ces émetteurs qui encadrent les variations de fréquence des émissions de Radio LCA (102 Mhz), la riposte gagne en efficacité et en ampleur, incontestablement. Riposte au niveau de la radio elle-même déjà : l'équipe de Radio LCA réussit désormais grâce à un nouveau procédé, dit des «oppositions de phase», à neutraliser les signaux de brouillage qui

encadrent la radio : «Nous renforçons donc nos émetteurs. D'ailleurs plusieurs camarades ont trouvé différents systèmes anti-dissuasifs», expliquait mardi un animateur de la Radio ; «et c'est efficace contre le brouillage. On nous perçoit beaucoup mieux». Pour augmenter encore cette efficacité, une parade au brouillage peut être mise en œuvre, au niveau de chaque poste radio.

Les animateurs de Radio LCA aident ainsi concrètement la population à prendre en main elle-même la lutte contre le brouillage.

Ainsi, l'équipe d'animation a placé dans le hall de la radio, à Longwy, des panneaux expliquant comment casser au niveau individuel, le brouillage des émissions quotidiennes.

Cette campagne d'explication qui associe largement la population à la prise en main et la défense de la radio, se fait aussi parfois dans des ateliers d'usines. «Les gens nous téléphonent également, nous explique un animateur, ils nous donnent leur adresse et les copains vont chez eux leur montrer le système ; pour l'instant, on n'a pas eu d'échec».

La riposte s'amplifie. La fête de Radio LCA ce week-end renforcera sans

conteste le large soutien auquel les animateurs de Radio LCA appellent.

Au cours de cette fête, différents artistes se produiront, dont Francesca Solleville, Yves Simon, Francis Lemarque, Jean-Claude Watrin... Alors que le samedi soir verra un bal, pendant la journée de dimanche, outre la partie artistique, se tiendra un meeting avec un représentant confédéral de la CGT, ainsi qu'un débat sur la liberté d'expression.

A Longwy, actions et manifestations à la veille de la rencontre avec Etchegarray

CGT, CFDT, FEN appellent à manifester à Longwy-Bas jeudi à 17 h. Le cortège doit se rendre à l'usine Cockerill de Réhon, où doit se tenir un meeting.

D'autres associations se sont jointes à cette initiative unitaire qui se déroule à la veille de la rencontre avec Etchegarray.

Mardi, un tas de fumier a été déversé par des militants de la CFDT devant l'UML, siège de Labbé. Diverses actions pourront se dérouler d'ici vendredi.

Les travailleurs de l'entreprise Bertoldi (transports, travaux publics) n'ont pas été payés ce mois-ci ; leur patron vient de déposer le bilan. Là aussi, des actions sont en préparation.

SIX SEMAINES DE GREVE DES TRAVAILLEURS DES ARSENAUX

Les travailleurs des arsenaux sont en grève 2 jours par semaine depuis 6 semaines contre la remise en cause de décrets de 1951 et de 1967 leur accordant la parité des salaires avec la métallurgie parisienne. Devant l'extension de la grève dans l'unité la plus complète, le ministre Bourges a accepté de négocier vendredi 22. Mais ses propositions laissent entières les revendications puisqu'il refuse la revendication principale : le retour aux décrets de 51 et 67.

A l'annonce du résultat

des négociations, plusieurs établissements qui, jusque là n'avaient pas bougé, ont débrayé sur le champ. La rencontre de mardi n'a pas abouti, un nouveau rendez-vous a été pris pour jeudi. De nombreux appels unitaires ont été lancés pour lundi et mardi (Saclay, Marine, Paris, Angoulême, Bergerac, Brest, Lorient, Bordeaux, Bourges, Toulon, Cherbourg). 76 établissements étaient en grève mardi, alors que Bourges multiplie les provocations : à Brest, deux travailleurs sont inculpés, à

Clermont-Ferrand, la police a évacué les grévistes de l'atelier de l'air d'Aulnat. Des actions se multiplient. A Bordeaux, les travailleurs de l'atelier industriel aéronautique ont manifesté au conseil régional d'Aquitaine.

A Toulon les ouvriers de l'arsenal en grève pour 48 heures sont allés occuper le péage de Bandole sur l'autoroute de Toulon à Marseille, et ont déclenché une opération autoroute gratuite ; c'est Bourges qui va payer, disent les grévistes aux nombreux auto-

mobilistes.

A la poudrière de Vonges (Côtes-d'Or) les travailleurs sont en grève depuis le 8 juin. Avec leur syndicat CGT, ils ont manifesté devant la mairie, ils dénoncent l'absence de réponse de la direction locale sur leurs revendications spécifiques (classification, avancement) sauf en ce qui concerne les conditions de travail pour lesquelles la direction a fait des promesses : dès maintenant les travailleurs exigent le paiement des journées de grève.

A Lille, manifestation contre la loi raciste Barre-Bonnet

Mardi soir, à Lille, nouvelle manifestation contre la loi raciste Barre-Bonnet, contre les menaces d'expulsion, appelée par différents syndicats : UL CFDT-CGT Lille III, SNESup, SGEN, les organisations politiques ainsi que par les étudiants de Lille III. Cette manifestation a réuni entre 400 et 500 personnes. Les mots d'ordre «Racisme, fascisme, y'en a marre», «Français-immigrés, égalité des droits», «Français-immigrés, une seule classe ouvrière» et «Sonacotra cèdera» ont été bien accueillis par la foule nombreuse des travailleurs qui à cette heure se dirigent vers la gare. Une nouvelle fois, le centre de Lille a été interdit à la manifestation et les manifestants ont dû imposer de rester près de la gare pour se faire entendre. Après un sit-in et quelques prises de paroles, pour expliquer le sens de la manifestation, les manifestants se sont séparés en lançant des slogans pour la liberté de manifester. A la suite de cette manifestation, des permanences contre les expulsions vont être créées, notamment pour la période des vacances.

Quant à la situation à Lille I, contrairement à ce qu'on pouvait croire, la direction de l'université n'a pas respecté les accords : il y a donc eu blocage lundi et mardi mais la confusion de la situation a rendu ce blocage difficile et inégal. Les étudiants de Lille III ont repris le relais de Lille I et depuis lundi bloquent les oraux après avoir envahi le conseil d'université.

Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne) : la fête de l'ACAFI, un soutien à la lutte des résidents de la Sonacotra

La désormais traditionnelle fête de l'ACAFI (Association Culturelle d'Amitié Français-Immigrés) s'est déroulée cette année au moment où les résidents du foyer Sonacotra de Sainte-Geneviève-des-Bois voient les menaces d'expulsion se préciser contre eux. Leur lutte a donc tenu une place importante dans la fête. L'un des délégués a retracé les étapes de la grève des résidents, et a appelé à rejoindre le comité de soutien. Une intervention dénonçant la loi raciste de Bonnet, fut suivie par une pièce de théâtre «Ahmed et Mohamed», jouée par la troupe Al Ittihad : histoire de deux travailleurs arabes, l'un réfugié dans un camp au Liban, férocement exploité par le patron de son usine, l'autre exploité par son patron en France ; tous les deux se mettent à lutter et découvrant que leur oppresseur est le même.

Partie musicale par l'excellent groupe marocain «LL Ordane» et la chanteuse espagnole Mara qui a exprimé «les espoirs d'un peuple malgré les jours sombres». Le samedi était projeté le film «Elise ou la vraie vie» qui a été l'occasion d'un débat sur le racisme quotidien, auquel participèrent des travailleurs français, surtout des militants syndicaux et des travailleurs arabes et portugais.

Comme l'année dernière, la CFDT était présente à la fête avec un stand ; des associations comme la JOC, l'ASTI, la NJIC ont pu être contactées à l'occasion de cette fête, et il appartient maintenant à l'ACAFI de resserrer les liens avec elles afin de permettre que se renforce le camp de ceux qui sont prêts à lutter contre les expulsions et la loi Bonnet.

Corresp. SAINT-GENEVIEVE-DES-BOIS

GROMYKO MENACE LE SENAT AMERICAIN EN CAS D'AMENDEMENTS AUX ACCORDS SALT II

Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a réitéré ses menaces envers les Etats-Unis, si le sénat refuse les accords SALT II tels qu'ils ont été signés à Vienne. Il a déclaré que tout amendement ou rejet du sénat américain signifierait «la fin des négociations»... «la fin, quels que soient les amendements proposés». Pour le ministre soviétique un refus du sénat empêcherait du même coup la réalisation des futures négociations SALT III. Il a d'autre part affirmé qu'à un stade donné des négociations sur les armements stratégiques la participation d'autres puissances nucléaires deviendrait indispensable à leur poursuite. Gromyko a lancé des attaques contre la Chine pour avoir critiqué le traité sur les armes stratégiques et a affirmé que Carter aurait promis à l'URSS qu'il ne développerait pas ses relations avec Pékin au détriment de Moscou.